



Conditions générales

Dernière révision : 18/03/2020

1. Application des conditions générales

Sauf stipulation contraire expresse écrite, tous nos bons de commande, livraisons, contrats et factures sont soumis aux présentes conditions générales.

2. Offres et bons de commande

Une commande n'est valide que si elle a été signée par le Client dans les délais de validité de l'offre, sans aucune modification ou réserve. Toute modification apportée à nos offres et bons de commande ne nous liera qu'après confirmation écrite et acceptation de notre part.

3. Facturation

Nous facturons 50% du prix lors de la confirmation de la commande et le solde au moment de l'exécution de la commande.

Pour les commandes annuelles récurrentes, un montant équivalent à 50% du prix est facturé à la commande et 50% à la réalisation du premier cycle et ensuite, l'intégralité ou bien 100% doit être payé en début de chaque période définie dans le contrat.

Le prix des commandes non-récurrentes sera facturé au début du mois suivant les prestations.

4. Paiement et retard de paiement

A défaut d'indications particulières, toutes nos factures sont payables au comptant. Pour les services récurrents un crédit de maximum un mois pourra être demandé par le Client au moins 10 jours ouvrés avant la facturation et moyennant un taux d'intérêt de 1%.

En cas de retard de paiement ou de défaut de paiement, Le montant sera, de plein droit et sans mise en demeure, majoré d'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60 €, ce qui couvre les difficultés que nous subissons et les frais administratifs encourus à cet égard, à l'exclusion des frais de justice et des frais et honoraires du conseil désigné par nous. De plus, à défaut de paiement à l'échéance, des intérêts seront dus de plein droit et sans mise en demeure, au taux de 12% par an. Les intérêts de retard seront calculés par mois entamé.

Tout défaut de paiement de facture à l'échéance entraîne l'exigibilité des factures non-échues qui ont déjà été établies et communiquées au Client et annule automatiquement tout plan de paiement ou autorisation pour le futur, et ce pourquoi nous nous réservons également le droit d'opter pour la résiliation de la présente convention. En cas de défaut de paiement à l'échéance, pour quelque raison que ce soit, ou en cas de non-respect d'une seule obligation contractuelle, nous nous réservons le droit de :

- Soit suspendre unilatéralement l'exécution de la convention et ceci après une mise en demeure préalable à laquelle aucune suite utile n'a été donnée dans les 8 jours et sans que le Client ne puisse prétendre à des dommages-intérêts mais sans préjudice de notre droit à réclamer une indemnisation ;



- Soit résilier unilatéralement la convention sans autorisation judiciaire préalable et après l'envoi d'une mise en demeure préalable à laquelle aucune suite utile n'a été donnée dans les 8 jours, sans préjudice de notre droit à réclamer une indemnisation.

5. Réclamation

Pour être valable, toute réclamation concernant les factures doit être faite par lettre recommandée motivée dans les quinze jours de la réception de la facture. L'introduction d'une réclamation ne libère pas le Client de ses obligations de paiement.

6. Modification ou annulation de la commande :

La signature du bon de commande par le Client rend la commande définitive et irrévocable. La commande ne peut être annulée ou modifiée sans notre accord écrit préalable et moyennant l'indemnisation de l'ensemble des frais en résultant par le Client.

Nous pourrions exiger en cas d'annulation d'une commande par le Client soit le paiement intégral des travaux et prestations décommandés si ceux-ci ont été effectués en partie ou en totalité, soit le paiement d'une indemnité égale à au moins 50 % des travaux et prestations décommandés si ceux-ci n'ont pas encore commencé.

Sauf stipulation contraire, si la commande a donné lieu au versement d'un acompte comme prévu au bon de commande, l'acompte n'est pas remboursé, quelle que soit la cause de l'annulation.

7. Communication électronique

Nous communiquons nos factures par voie électronique à l'adresse courriel et la personne désignée par le Client. L'envoi d'une facture en format papier sera facturé à un prix forfaitaire de 8,00 € TVAC.

8. Demande de modification des factures

Sauf stipulation contraire, l'établissement de notes de crédit et les demandes de refacturation formulées par le Client en raison de la modification de sa situation ou de sa structure seront facturées à un tarif horaire de 60,00 € +TVA 21% avec un minimum de 10€ par note de crédit/refacturation.

9. Divers : litiges et compétence

- a) La nullité d'une ou plusieurs clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité du reste des conditions générales.
- b) Nos conditions générales sont applicables à toutes nos transactions. Les conditions générales du Client sont explicitement exclues.
- c) Seul le droit belge est applicable à cette convention. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.
- d) Le Client reconnaît explicitement maîtriser la langue utilisée sur les documents qui lui sont fournis et les présentes conditions générales. Il reconnaît également être informé du fait qu'il peut recevoir toutes les informations supplémentaires et les traductions de ces conditions générales sur simple demande via un ticket ou via notre site Web, à savoir : <https://www.mmbb.be>.